

Lettre ouverte au Ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins

Monsieur le Ministre,

Nous, élèves et anciens élèves directeurs des soins, nous adressons solennellement à vous pour vous demander de réparer une injustice et de remédier sans plus tarder à un obstacle supplémentaire au recrutement dans notre corps professionnel.

En 2021, le régime indemnitaire des élèves fonctionnaires des écoles de service public INSP et INET a été réformé et revalorisé. En 2022, c'est le régime indemnitaire des élèves directeurs d'hôpital (EDH) et élèves directeurs des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux (ED3S), formés à l'EHESP comme nous, qui a été revalorisé.

Trois ans après les élèves directeurs des soins (EDS) sont restés sur le quai.

En résumé quelle est la situation :

	EDH /ED3S	EDS
Indemnité de formation	568,00 €	121,96 €
Indemnité forfaitaire mensuelle (si concours interne ou 5 ans d'expérience)	843,48 €	400,00 €
Indemnité de maintien de rémunération (fonctionnaires et agents contractuels de droit public)	Différentiel de rémunération EHESP/ situation antérieure	Aucune

Ces quelques chiffres illustrent cruellement l'absence de mobilisation pour restaurer l'attractivité de notre concours, alors que chaque année de nombreuses places restent non pourvues.

Nous sommes tous lauréats d'un concours préparé dans des conditions difficiles, en plein exercice professionnel, après des années de pratique.

Nous sommes tous conduits à faire les comptes de la perte de revenus générée par l'année de formation, alors que le gain ultérieur est bien mince.

Comment s'étonner dans ce cas que nombre de collègues renoncent au projet, et que nombre de postes restent non pourvus dans les établissements, accroissant la charge de ceux qui restent ?

Monsieur le ministre, nous vous demandons de donner le premier signal de la mobilisation pour l'attractivité du métier de directeur des soins.

Nous vous demandons de revaloriser les montants des indemnités inchangés depuis 2003, nous vous demandons d'instaurer l'indemnité de maintien de rémunération qui s'applique à de nombreuses autres filières de formation des écoles de service public.

Avant qu'il ne soit trop tard.

Respectueusement.

Premiers signataires : Christine VERGNES, Alain DUPRE, Nicolas CABERO-FLOREAN, Delphine AZAIS, Mariame BIOUICHI, Olivier COULEE, Houria DI FRANCESCO, Patrick HARENDARCZYK, Etienne LESECQ, Bruno MARIE, Elisabeth MAURAY, Annie-Pierre PAVADEPOULLE, Lydia PIERRE, Mylène RAUD, Jean-Luc RIU...